

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales



SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins
PARIS

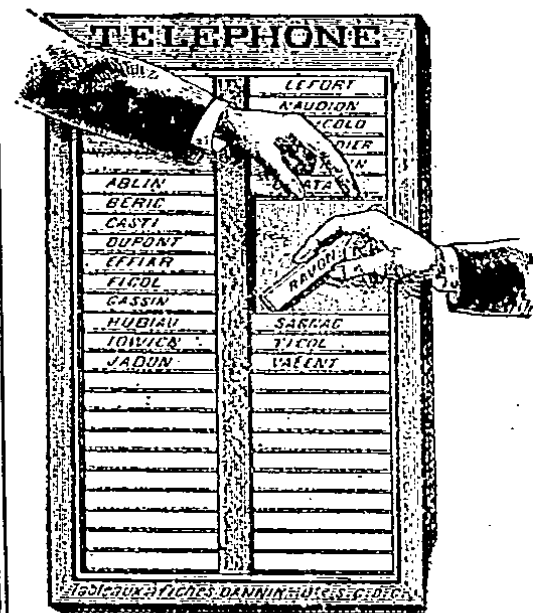
Téléphone 112-41
Code français AZ



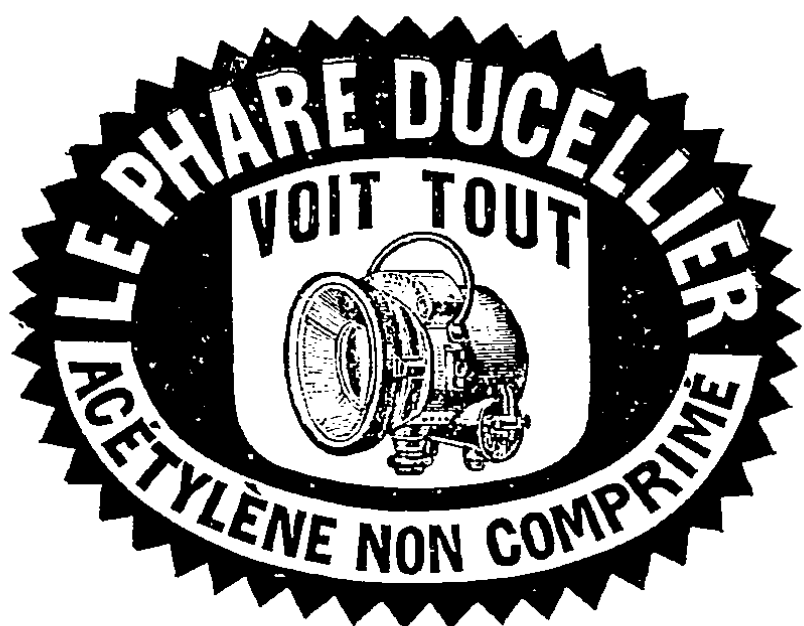
DÉCEMBRE 1903. — N° 54

Reproduction de la première couverture de *Je Sais Tout*.

TELEPHONE



LE SEUL
Tableau à Fiches
 dans lequel une fiche se
 place sans qu'on ait à dé-
 placer les suivantes.]
 Toutes tailles
 Tous modèles
 CATALOGUE FRANCO
DANNIN
 11, Rue Littré,
PARIS



Renseignements confidentiels - Recherches intimes

POLICE OFFICIEUSE

LOUIS GUILLAUME, *
 Ex-Insp^r de la Sûreté, DIRECTEUR
 58 bis, r. de la Chaussée d'Antin
 près les Galeries Lafayette et la Trinité
PARIS (9^e Arrond.)

RENSEIGNEMENTS
CONFIDENTIELS
ET INTIMES

POLICE OFFICIEUSE

Projet
 de mariage.
 Infidélité.
 Séparation de corps.
 Divorce. Surveillance
 filature de jour et de nuit
 par agents des deux sexes.
 Surveillance d'aliénés. Pro-
 tection contre le chantage.
 Agents spéciaux pour surveil-
 lances et filatures dans villes
 d'eaux. Villégiatures mondaines.
 Bains de mer. — FRANCE ET ETRANGER.

Téléphone 162-73.
 Adresse télégraphique : **LOUGUIL-PARIS**



AMIEUX-FRÈRES

TOUJOURS **A MIEUX**
 Sur demande adressée à AMIEUX FRÈRES, à
 Nantes, il sera envoyé un petit poisson-surprise.

Gardes-Malades
 des "MESSIEURS DE LA CHARITÉ"
 Infirmiers
 et
 Infirmières diplômés

+

AMBULANCES
DÉSINFECTION

Téléph. 706-27

Eug. SAINT-JULIEN 6, rue Oudinot,
 Directeur. **PARIS**

GRANDE
UNION VITICOLE DE FRANCE
 85, rue de Richelieu
V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.
 CHAIS dans les principaux vignobles français.
 VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.
 Remise 10 % aux adhérents. **Téléphone 126.22**

96
 Rue
 de
RIVOLI

TRAVAUX et COURS de
 Ouverture d'une section Dames : 13, B^d St-Denis. Téléph. 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, 1^{re} (angle du B^d Sébastopol) Téléphone 305-82.
JAMET I. O., et BUFFEREAU I. O., Experts-Comptables près les Tribunaux.
 Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province.
 et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an.

DES

5 francs par an.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs. »

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Gréonier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Robert Gangnat, agent général de la Société des auteurs dramatiques, 8, r. Hippolyte-Lebas.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Edouard Leblond, entrepreneur, 61, rue de Maubeuge.

P. Munier, 38, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 7, rue de Messine. Tél. 587-89.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

Henri de la Valette, ingénieur des mines, 12, avenue Kléber. Tél. 648-90.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boieldieu. Tél. 148-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Pontthieu. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II^e)
TÉLÉPHONE 259-24

DEMÉNAGEMENTS

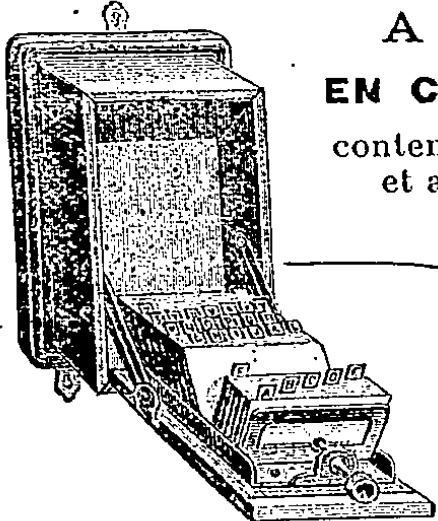
PARIS

BUREAU
Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

MAGASINS

R. Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18 ^e	Téléphone 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV ^e	709-32
Rue de la Voûte, 14, XII ^e	916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII ^e	819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois)	530-65
Av. de Saxe, 42	

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE
A FICHES
EN CHÊNE OU ACAJOU
contenant 200 fiches
et alphabétées. **18** fr.
PRIX :



PARNOTTE
75, rue Beaubourg
TÉLÉPHONE 210.88

Meubles de Bureaux. — Catalogue sur demande.
Remise 10 % aux Membres de l'Association.

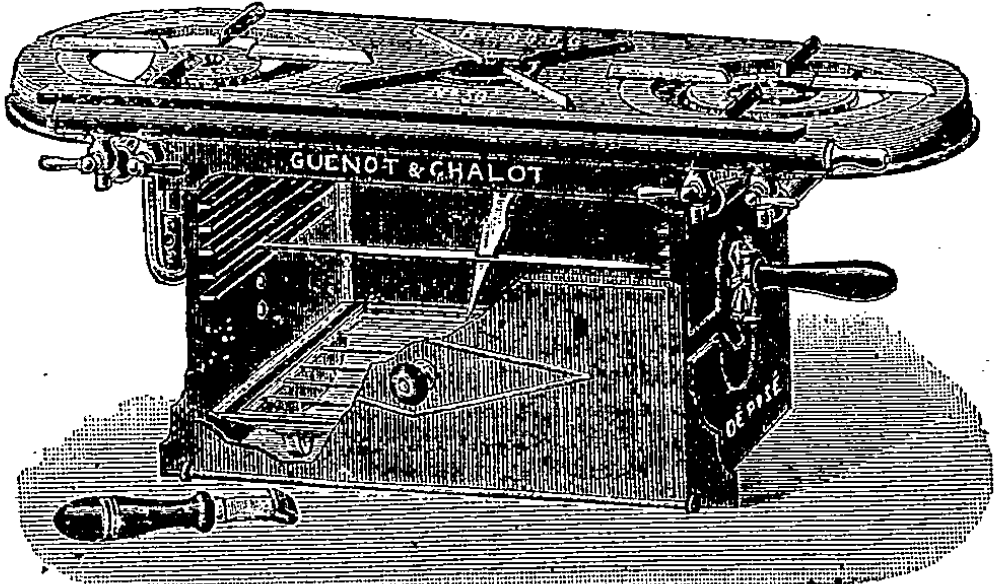
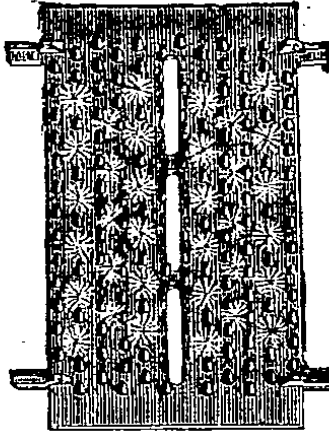
AGENCE JOHN ARTHUR
Indications gratuites
d'Hôtels et Appartements à louer, de Terrains
et Immeubles à vendre

La PREMIÈRE et PLUS ANCIENNE MAISON
Fondée depuis 80 ans
Anciennement rue de Castiglione et rue des Capucines
N-B. — Bien observer l'adresse actuelle

RUE MARBEUF, 40
(Angle de l'avenue des Champs-Élysées
près la station Marbeuf du Métropolitain)

Adresse télégraphique Arthurjon Paris. — Téléphone 529-57

Réchauds à Gaz "PLAFOND AMIANTE"
L'INDISPENSABLE
N° 30

ÉCONOMIE 50 %

*Cuisson Parfaite
et
sans odeur.*

E. CHALOT, 38, Boulevard Magenta, 38 PARIS
TÉLÉPHONE 423.49

SOMMAIRE

	Pages.
Avis important	3
Le changement de numérotage : notre meeting	3
Les erreurs de M. Simyan	4
L'Association devant la Commission d'enquête	6
Le budget des téléphones	8
Bluffs et gaffes	9
Les impérities de l'Administration	9
Rapport des agents des P. T. T. (<i>Suite et fin</i>)	10
Les beautés des monopoles d'Etat : le téléphone au Japon	12
Echos de partout	12
A travers la presse	13
Remises à nos adhérents	16

Avis important

Nous continuons à conseiller vivement à tous les abonnés de Paris de ne pas payer le dernier trimestre de 1908.

LE CHANGEMENT DE NUMÉROTAGE

Notre meeting.

Dans les III^e et IV^e arrondissements — Préjudices causés. — Un meeting de protestation. — Un procès en dommages-intérêts. — Ce que nous demandons à l'Administration.

Les protestations ont afflué, tant au sous-secrétariat des postes qu'à l'Association des abonnés, au sujet du changement de numérotage intempestif et précipité que l'arbitraire administratif a imposé aux malheureux abonnés du quartier des Archives, déjà victimes du sinistre de Gutenberg.

Par suite de ce changement brutal, toute la publicité (prospectus, catalogues, etc.) faite pour la saison par de nombreux commerçants et industriels, est à recommencer : le dommage, de ce fait, pour certaines maisons, se chiffre à une dizaine de mille francs.

Mais il y a pis. Au moment où l'Administration daigna prévenir les intéressés, le bon à

tirer du *Bottin* 1909 était donné, et aucun changement ne pouvait plus être apporté dans cette édition. De sorte que les commerçants et industriels des III^e et IV^e arrondissements figureront dans l'Annuaire des téléphones sous un numéro, et dans le *Bottin* sous un autre, qui ne sera plus le leur, et qui aura pu être donné à une autre personne, voire à un concurrent. D'où des erreurs et des préjudices innombrables.

*
* *

Pareille situation n'est pas admissible. Aussi l'Association des abonnés a-t-elle réuni les abonnés mécontents en un meeting de protestation, le 11 décembre, salle Gardes, 78, rue de Rivoli, pour décider des mesures à prendre.

La séance s'est ouverte à 3 heures 1/4, sous la présidence de M. de Montebello, président de l'Association des abonnés au téléphone, assisté de MM. Giraudeau, membre du conseil d'administration; Louis Schmoll, avocat à la cour d'appel, membre de la commission judiciaire; Failliot, député; Badini-Jourdain, Le Corbeiller, Galli, conseillers municipaux.

M. de Montebello regrette que les abonnés intéressés, qui ont envoyé de nombreuses lettres de protestation à l'Association, ne soient pas venus en plus grand nombre à la réunion. Il expose le préjudice causé aux intéressés par le changement inopportun de numérotage et examine les mesures à prendre, que l'Assemblée va ratifier tout à l'heure dans son ordre du jour.

L'Association, déclare-t-il, est prête à intenter à l'Administration un procès en dommages-intérêts, dont l'utilité apparaît évidente au moment où l'Etat s'engage de plus en plus dans la voie de l'étatisme.

M^e Louis Schmoll analyse le côté juridique de la question et conclut que le procès se présente dans des conditions favorables pour les abonnés lésés.

M. Failliot, toujours dévoué à la cause des abonnés, croit, à la suite d'une démarche qu'il a faite, que l'Administration est disposée à certaines concessions.

L'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité :

« Les abonnés du téléphone réunis salle Gardes, 78, rue de Rivoli, sous la présidence

du marquis de Montebello, président de l'Association des abonnés ;

« Après avoir entendu les observations de M. Failliot, député du IV^e arrondissement, et de M^e Louis Schmoll, avocat à la cour d'appel, conseil de l'Association ;

« Considérant le préjudice causé par le changement des numéros d'appel aux commerçants et industriels, notamment dans les III^e et IV^e arrondissements, à une époque de l'année où les catalogues, annuaires privés, prospectus, circulaires, etc., etc., sont déjà imprimés ou sous presse ; protestent contre cette décision inopportune ;

« Demandent à l'Administration de retarder d'une année la substitution des nouveaux numéros aux anciens ;

« Subsidiairement :

« 1^o L'immobilisation des anciens numéros pendant une période de deux ans ;

« 2^o L'inscription sur l'*Annuaire des Téléphones* de 1909 de l'ancien numéro à côté du nouveau numéro de chaque abonné ;

« 3^o L'inscription du nouveau numéro à côté de l'ancien devant les opératrices chargées du service dans les bureaux centraux,

« Décident qu'au cas où l'Administration ne consentirait pas à retarder le changement des numéros, les abonnés lésés devront lui intenter un procès en dommages-intérêts avec le concours de l'Association. »

Une délégation, composée de MM. de Montebello et Failliot, est allée aussitôt porter cet ordre du jour à la Direction des Téléphones, où elle a été reçue par M. Trouhet, sous-directeur, qui a prié M. de Montebello d'adresser au sous-secrétaire d'Etat l'exposé des revendications des abonnés.

Nous ferons connaître ultérieurement la réponse de M. Simyan.

Les Erreurs de M. Simyan

Le jour de l'interpellation sur les téléphones, le 6 novembre dernier, M. Simyan a répondu aux interpellateurs par une série d'affirmations erronées, qui n'ont pu être relevées séance tenante, les députés ne possédant pas les moyens

d'investigation nécessaires. Nous avons fait à ce sujet une enquête approfondie, et nous pouvons dire aujourd'hui, avec des preuves à l'appui, que M. Simyan, mal renseigné sans doute par ses collaborateurs, a été trompé et nous a trompés sur bien des points. Nous allons les passer en revue.

1. — Le seul et unique disjoncteur automatique (actionnable à distance par des boutons répartis dans le bureau central) a été terminé et mis en service le 15 novembre courant au bureau des Sablons.

Alors pourquoi M. Simyan a-t-il répondu à M. Noulens : « Je vous demande pardon, tous ces disjoncteurs ont été établis » ? Au moment où M. Simyan prononçait ces paroles, aucun disjoncteur n'avait été établi dans aucun des bureaux de Paris. Ce fait est facile à contrôler (1).

2. — M. Simyan affirme que : « L'origine du désastre ne doit pas être cherchée dans les courants extérieurs ou dans les courants des installations ».

M. Barthou dit que toute idée de malveillance doit être écartée.

Mais alors où est la cause ? Serait-ce de la combustion spontanée ?

L'absence totale des protecteurs est donc une faute négligeable ? L'emploi d'environ 500.000 mètres de fils (dit jarretières) paraffinés, éminemment combustibles et inflammables est donc une peccadille ?

Devant de telles énormités, il est indispensable de rendre publiques les conclusions de l'enquête faite par la commission d'examen des causes de l'incendie.

Dans ces conditions, quelle croyance peut-on apporter à l'affirmation de M. Simyan qu'à Grenoble il y avait des protecteurs ? Il serait intéressant de savoir de quoi se composaient ces protecteurs, dans quel état d'entretien ils se trouvaient et comment ils avaient été disposés.

Cela n'empêche pas M. Simyan de conclure en général que les protecteurs sont inutiles et inefficaces parce que celui hypothétique de Grenoble n'a pas fonctionné. Il eût mieux fait de conclure comme suit :

Je reconnais que les protecteurs de mon

(1) M. Noulens a d'ailleurs vivement relevé l'erreur de M. Simyan dans une intervention très remarquée au cours de la discussion du budget des P. T. T. à la Chambre.

Administration ne valent rien, mais puisque ceux employés à l'étranger sont excellents, je m'engage à les adopter sur le réseau français.

3. — M. Simyan a parlé comme l'aurait fait un ignorant lorsqu'il a voulu montrer que la section des fils était beaucoup plus considérable qu'il n'était nécessaire.

En effet, il affirme que les fils « jarretières » paraffinés qui n'ont que 9/10 mm de diamètre peuvent supporter 68 ampères sans échauffement normal.

Or, ces fils n'ayant qu'une section de 0.64 millimètres carrés ne peuvent théoriquement supporter un courant dépassant 4 ampères par millimètre carré de section, soit donc 2.50 ampères pour les 0.64 millimètres carrés de section du fil paraffiné.

On est donc loin des 60 ampères dont parle M. Simyan, et le Sous-Secrétaire d'Etat ne paraît pas se douter qu'avec 60 ampères son fil paraffiné de 0.09 millimètres se volatiliserait en fumée.

Le chiffre limité de sécurité de 4 ampères par millimètre carré de section pour les fils de cuivre est celui adopté par M. Hospitalier.

De même, lorsque M. Simyan dit que les conducteurs du multiple qui ont 0.65 millimètres de diamètre, soit 0.33 millimètres carrés de section, peuvent supporter 10 ampères, il se trompe tout aussi lourdement puisque théoriquement le calcul montre qu'on ne peut sans danger dépasser $4 \times 0.33 = 1$ ampère 32/100.

M. Simyan en prétendant que les courants habituels passant dans ces fils ne dépassent pas quatre ampères, prouve qu'il ne paraît rien connaître au fonctionnement des circuits qui sont constitués pour que ces courants ne puissent dépasser une ampère. En effet, en vue de la sécurité même de ces circuits on les protège avec des fusibles de 1 ampère environ.

On peut demander où M. Simyan a trouvé ces renseignements et comment il peut affirmer que les grosses canalisations avaient une section dépassant 80 fois celle requise. Si cela était vrai, cela prouverait tout simplement un gaspillage inconsideré. En résumé, si M. Simyan en donnant ces chiffres était de bonne foi, cela prouverait qu'il a été induit en erreur par ses conseillers et que le mieux qu'il aurait à faire ce serait de s'en séparer.

4. — M. Simyan avec une naïveté déconcertante avoue que l'Administration connais-

sait les fils ignifugés, à preuve qu'on les employait déjà aux Sablons avant le désastre de Gutenberg.

Il est donc doublement coupable de ne pas les avoir employés à Gutenberg. Il est certain, puisqu'il les avait fait mettre aux Sablons, qu'il avait reconnu le danger des fils-jarretières paraffinés. Ceci est un argument qui prouve l'inconscience et le manque de jugement de son Administration puisqu'après avoir reconnu le danger qu'offrait l'emploi d'un fil-jarretière non ignifugé, elle continuait à entasser cet élément, dangereux au premier chef, et à créer et à préparer un foyer d'incendie qui devait fatalement tout détruire, car la mise à feu d'une quantité tellement considérable (environ 500.000 mètres de fils-jarretières paraffinés) devait infailliblement développer une chaleur telle que tous les autres câbles devaient fatalement être volatilisés: et c'est malheureusement ce qui est arrivé.

Il est hors de doute que, si à Gutenberg on avait placé les fils ignifugés employés aux Sablons, nous n'aurions pas aujourd'hui à déplorer ce désastre, malgré toutes les affirmations de M. Simyan.

Un commencement d'incendie dans les fils ignifugés ne peut pas se propager, il se serait éteint de lui-même, sinon on devrait admettre *a priori* qu'un fil ignifugé veut dire pour M. Simyan un fil combustible, ce qui est invraisemblable.

5. — La justice de M. Simyan consiste à se couvrir tout d'abord, ensuite à couvrir ses complices de haut grade pour finalement réserver toute sa fureur et sa sévérité pour les pauvres petits employés irresponsables.

En effet, il a déclaré qu'il allait faire une enquête pour châtier le manque de surveillance des sous-agents qui vont payer les pots cassés à seule fin de sauver les hauts fonctionnaires qui se disent ingénieurs. Il est humain d'arrêter cette injustice et de faire sanctionner la responsabilité des chefs, quelque haute que soit leur position dans cette administration antidémocratique.

6. — M. Simyan a osé prononcé ces paroles: « Et ce qui n'est pas à négliger, ces travaux (de réfection de répartiteur d'entrée du sous-sol de Gutenberg) qui auraient coûté, faits par les entrepreneurs, 300.000 francs, ne coûteront guère que 50.000 francs. » C'est un

bluff, en effet : a) la main d'œuvre (comme c'est l'habitude à l'Administration) est comptée pour rien ; b) le répartiteur réédifié par l'Administration se compose des débris de l'ancien répartiteur, à peu près rafistolé ; c) il n'y a pas de protecteurs alors que l'industrie en aurait mis.

La voilà l'économie malfaisante de cette Administration incapable ! Une économie dangereuse et mensongère, dangereuse en ce qu'elle rétablit le risque d'incendie tout comme avant, en persistant à ne pas vouloir employer de protecteurs, et mensongère en ce que le chiffre de 50.000 francs est faux.

7. — M. Simyan constate avec ingénuité qu'il y avait dans la circonscription de Passy-Sablons une période d'exploitation « assez tendue. »

Il omet de dire que tout le mal provient de son intervention maladroite à vouloir quand même et malgré tout, pour des raisons politiques, imposer à son personnel la mise en service de ce bureau à date fixe au 25 avril 1908, alors que rien n'était prêt, que les lignes n'étaient même pas vérifiées, que les postes d'extension et les tableaux n'étaient pas transformés, que le personnel n'avait reçu aucune instruction, que les accumulateurs n'avaient pas même été chargés, que rien dans le multiple n'avait été vérifié ni mis au point.

Aussi le gâchis, le désarroi, le désordre, étaient tels que l'exploitation était devenue impossible et de longtemps cette désorganisation totale du service restera légendaire.

Le bouquet de tout cet artifice est le suivant :

Pour parer à ce gâchis, M. Simyan réunit ses ingénieurs et de cette seule consultation il résulte ce miracle, c'est qu'il se trouve parmi ces ingénieurs un homme au cerveau assez puissant pour inventer de toute pièce en deux jours un système d'une ingéniosité telle que tout le mécanisme administratif se remit à marcher et tira ainsi le Sous-Secrétaire d'Etat du bourbier où il se trouvait.

C'est malheureusement à la pratique que se jugent les systèmes, et M. Simyan comme d'habitude a omis de dire que la pratique prouva l'absurdité de ce système soi-disant ingénieux et dont un poseur de sonnette rougirait bien certainement.

A l'étranger les ingénieurs les plus éminents ont mis 15 ans pour trouver un système

capable de donner satisfaction, les ingénieurs de M. Simyan en deux jours, sans aucune hésitation, prennent la responsabilité d'imposer leur élucubration au réseau de Paris. Il faut une audace bien grande pour prendre une telle responsabilité.

M. Simyan dit que ce fut un système simple et pratique. Quelle hérésie de prétendre qu'un système à quatre fils est simple, alors que partout à l'étranger on résout les mêmes problèmes en n'employant que deux fils et que de plus on y supprime toutes les piles primaires, alors qu'en France les piles primaires sont, non seulement maintenues, mais qu'on profite de cette ingénieuse invention pour en augmenter le nombre, peut-être par désir d'économie renversée.

Une telle Administration avec de tels procédés ne peut aboutir qu'à un seul résultat, celui de mettre la France au dernier rang des puissances au point de vue téléphonique.

8. — Le 24 novembre, M. Simyan a déclaré à la Chambre que, s'il avait commandé un multiple à l'étranger (en Suède) pour 500.000 francs, c'est à cause des prix extrêmement élevés des constructeurs français, dont l'un en effet, dit-il, me demandait 1.600.000 francs.

Or *cela est faux*. Les prix demandés par les constructeurs français était de 680.000 fr. pour un multiple de meilleure qualité et d'un système infiniment supérieur, construit en France dans un délai moitié moindre, et avec l'engagement de payer les salaires imposés par le cahier des charges.

Sans commentaires.

L'ASSOCIATION DES ABONNÉS

devant la Commission d'enquête

Extrait du procès-verbal officiel

M. de Montebello et M. Giraudeau, représentant l'Association des abonnés au téléphone, sont introduits. M. le président leur donne la parole.

M. de Montebello expose les déficiences

qu'une enquête sommaire lui a permis de constater dans l'installation du bureau central de la rue Gutenberg. C'est d'abord l'absence de tout moyen de protection contre les courts-circuits, la foudre ou même les courants sournois qui peuvent se former dans un bureau central. Contrairement à l'organisation des bureaux centraux à l'étranger, il n'existait à Gutenberg ni protecteurs, ni fusibles ; ce défaut, dont le danger avait été signalé depuis longtemps par les constructeurs et par certains ingénieurs, peut occasionner un double accident ; le feu peut être mis par l'abonné au central ou par le central chez l'abonné. — Les répartiteurs de Gutenberg étaient agrémentés de cadres en bois. — On ne prenait pas le soin de débarrasser le sous-sol des lignes hors d'usage ; ce local était ainsi encombré de kilomètres de lignes dont la plupart restaient inutilisées. Ces lignes étaient entourées d'une tresse de coton enduite de parafine, matière qui les rendait beaucoup plus inflammables qu'un rat de cave ; il existe dans le commerce d'autres isolants ; pour la reconstitution du Central de Gutenberg, l'Administration vient d'en adopter un qui résiste à toute espèce de combustion. — Le rideau de la façade antérieure des cheminées servant à la montée des câbles, était en bois ; en outre, pour la montée des câbles, susceptible de constituer l'appel d'air le plus puissant, celle qui conduisait les fils au sous-sol à la batterie centrale installée au quatrième étage, on n'avait pas même pris la précaution d'obturer la cheminée, au niveau des étages, par un plancher ne laissant passage qu'aux fils. — Aucun service d'incendie n'était organisé ; il n'y avait ni piquet de pompiers, ni pompes à incendie ; l'Administration n'avait sous la main que les moyens dérisoires que peuvent employer les simples particuliers. — Il y a deux choses à distinguer : la cause première de l'incendie et le développement qu'il a pris ; si, dans l'état actuel de la science, il est impossible d'éviter les commencements d'incendie, on doit certainement être maître de les empêcher de prendre les proportions d'une catastrophe.

M. le président invite M. de Montebello à citer un exemple du cas où le feu aurait été mis par le fait d'un bureau central chez un abonné.

M. de Montebello dit que le fait lui a été révélé par un ingénieur qu'il ne veut pas mettre en cause.

M. Giraudeau cite un exemple du cas inverse : un tapissier qui travaillait dans le bureau du directeur de la Compagnie des wagons-lits, M. de Richemont, joignit par inadvertance un fil d'éclairage et un fil téléphonique et communiqua ainsi le feu au bureau central.

M. le président demande à quelle époque remonte cet accident.

M. Giraudeau répond qu'il l'ignore mais qu'il serait facile de le savoir.

M. le président. — Et le feu chez l'abonné ?

M. Giraudeau déclare qu'il ne pourrait répondre sans indiscretion.

M. de Montebello ajoute qu'il prendra sur ce dernier point des informations plus précises. Il fait observer qu'en vue de prévenir les accidents de ce genre, on munit de protecteurs dans les pays étrangers non seulement le bureau central, mais encore chaque poste d'abonné. Un des ingénieurs de l'Administration, M. Estaunié, s'est toujours opposé à l'emploi de protecteurs et de fusibles, bien qu'il soit lui-même l'inventeur d'un fusible. On pourrait, sans méconnaître le génie français, commencer par utiliser les découvertes appliquées par les pays étrangers, dans un domaine où ils ont sur nous une avance indéniable.

M. Darcq demande si, parmi les réseaux étrangers pourvus de protecteurs, il en est qui soient, comme à Paris, entièrement souterrains.

M. de Montebello ne peut donner ce renseignement à la commission. Il dit seulement que, dans un ouvrage tout récent sur les téléphones, un inspecteur des postes et télégraphes, M. Schlis, affirme la nécessité de munir de protecteurs les répartiteurs des centraux et les postes d'abonnés, même dans le cas d'un réseau souterrain.

M. Darcq pense que M. de Montebello devait faire allusion à des réseaux aériens.

M. Giraudeau dit que tel est, en effet, le cas pour le réseau téléphonique de Londres. Il y a lieu, toutefois de remarquer qu'à Londres même, les nouvelles lignes sont souterraines et qu'elles sont, comme les câbles aé-

riens, munies de fusibles, au nombre de six entre l'abonné et le poste.

MM. de Montebello et Giraudeau se retirent.

LE BUDGET DES TÉLÉPHONES

Le rapport de M. Chautard.

Le budget des P. T. T. a été voté à la vapeur par la Chambre, sans que les téléphones aient donné lieu à un débat approfondi — jugé sans doute inutile après les interpellations récentes.

Signalons seulement quelques passages très intéressants du remarquable rapport de M. Chautard qui met à nu le mal actuel et dit à l'administration quelques rudes vérités.

M. Chautard se préoccupe de la crise téléphonique dont, dit-il, non sans ironie, « on parlera longtemps encore selon toute apparence, si l'administration persiste dans ses timidités, ses irrésolutions et sa torpeur ».

Le rapporteur se demande si « l'épreuve du feu, la plus redoutable, a agi avec efficacité » et si « nous lui devons quelques améliorations ». Car la situation n'est plus tolérable : « au seuil de 1909, elle est exactement ce qu'elle était, il y a sept ans, en 1902 » ; les plaintes justifiées, les dépenses considérables n'ont servi à rien : « le mal s'est étendu ».

« Comment ne pas se plaindre, s'écrie-t-il, des efforts dépensés en pure perte, des sommes considérables employées à étendre le mal au lieu de le faire disparaître ; comment admettre que ce grand monopole d'Etat, dont le but unique devrait être le maximum des satisfactions, des garanties, des facilités pour le public et pour la prospérité générale, soit administré avec autant de mépris hautain et aussi peu de souci des exigences et des besoins du consommateur ? »

« ... Ce sont pour le public les longues stations devant la plaque de l'appareil, les piétinements agacés, les appels furieux précipités

et prolongés, les apostrophes souvent dénuées d'atticisme aux « demoiselles des téléphones », les réponses aigres et insolentes, de solles et agaçantes discussions avec l'invisible, dans lesquelles trop souvent une employée polie est en butte aux invectives d'un malappris, ou bien un abonné courtois reçoit l'injure d'une employée presque affolée, surmenée de besogne, fatiguée par les disputes et perdant la tête. »

La solution du problème des appareils n'a pas avancé. On espérait un progrès sensible de l'application du système de la batterie centrale. Or, de l'aveu même de l'Administration, on ne saura si les résultats confirment les espérances que « lorsque tous les bureaux centraux seront transformés. » Mais M. Chautard fait observer avec raison qu'à ce moment la dépense totale sera faite et qu'il ne servira à rien d'être fixé à ce moment-là, puisqu'il sera impossible d'éviter les frais que l'expérience ferait considérer comme inutiles. Et puis, comment peut-on soutenir sérieusement que tous les bureaux de Paris devront être transformés avant qu'il soit possible d'avoir une opinion ? N'est-il pas de toute évidence que le fonctionnement de la batterie centrale peut et doit être jugé définitivement sur les communications échangées entre deux bureaux seulement, munis tous deux de cette disposition ?

Quant à la rapidité plus grande que la substitution des nouveaux signaux automatiques d'appel et de fin de conversation devait apporter à l'exploitation, l'Administration se borne à dire que les « communications sont établies au moins aussi sûrement et aussi vite entre Passy et un autre bureau ou inversement, qu'entre deux de ces autres bureaux ». Nous l'espérons bien, mais ce n'est pas pour cela qu'on a décidé de faire les frais de la batterie centrale.

M. Chautard se prononce pour la réduction du prix de l'abonnement avec taxation des communications. Il propose de construire un grand bureau central sur l'emplacement du Conservatoire de musique, lequel serait transféré à la caserne de la Nouvelle-France.

Bluffs et Gaffes

Nous recevons la lettre suivante :

Savez-vous pourquoi les téléphonistes envoient les abonnés à tous les diables ? c'est parce qu'elles ne savent plus à quel saint se vouer depuis que leur sous-secrétaire d'Etat a sacré grand homme l'éminent ingénieur des P. T. T. qui, en moins de 24 heures, a découvert à lui tout seul un système idéal de transformation des postes supplémentaires qui, par un hasard extraordinaire, avaient été oubliés dans la cuisine administrative. Evidemment, un système basé sur des oublis volontaires de ce calibre ne pouvait que faire fiasco : et que serait devenue la réputation de l'administration française s'il ne s'était trouvé juste à point un homme, un cerveau puissant et fécond en inventions géniales ? Le reste du monde va en faire une maladie, tant va être grande la jalousie de ne point posséder ce système génial à trois fils, qui, paraît-il, fonctionne tellement mal qu'il est question de l'abandonner même à Paris, où pourtant les abonnés sont depuis longtemps habitués à considérer le téléphone comme un appareil muet dont il est impossible de tirer aucun parti utile.

Il est donc indispensable, pour essayer de remonter le moral de ces abonnés grincheux, de leur faire connaître en quoi consiste cette invention mirobolante qui a sauvé la réputation déjà si compromise de notre extraordinaire sous-secrétaire d'Etat des P. T. T.

Sachez donc, oh ! abonnés, qu'en Amérique, ce pays où des ignorants prétendent que le téléphone parle tout seul, qu'il suffit de deux fils pour résoudre les problèmes les plus difficiles, et encore on se permet dans ce pays de faire une économie en supprimant toutes les piles primaires des postes d'abonnés principaux et supplémentaires.

A Paris, le grand génie dont il fut question dans le mémorable discours du sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. a trouvé mieux : d'abord il complique, ensuite il augmente la dépense et enfin il rend l'exploitation impossible. Ce beau résultat fut obtenu en employant 3 et 4 fils au lieu de 2 ; en maintenant conscien-

cieusement les sacro-saintes piles primaires et même en augmentant leur nombre et enfin en compliquant les manœuvres imposées pour l'exploitation de ce génial système au point que ni les abonnés ni les téléphonistes n'y comprennent plus rien. C'est le gâchis le plus complet que l'on puisse imaginer et sa seule excuse, sa seule raison d'être, est que ce gâchis cadre bien avec ce qui existait déjà et avec ce que le susdit génial ingénieur nous prépare pour l'avenir.

Ce qui est inexcusable, c'est l'attitude du sous-secrétaire d'Etat des P. T. T., qui a osé prononcer l'éloge de ce système devant une assemblée d'hommes d'élite. Ceux-ci ne lui pardonneront jamais de les avoir, aux yeux du public, fait passer pour des naïfs, incapables de discerner le vrai du faux et de faire croire ainsi aux électeurs, que dans toute l'assemblée il n'y avait pas un seul homme capable de rétablir les faits, dénaturés avec autant de désinvolture que si on dictait une formule de purgation destinée à guérir la Batterie centrale.

Le remède, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, consisterait à trouver un homme capable de rendre la vie à cette pauvre Batterie Centrale qui souffre de se voir appliquer le malencontreux système à 3 fils de l'homme de génie que vous avez couronné bachelier ès-téléphone dans votre discours. Il eût été plus politique d'expliquer aux députés, et d'avouer la gaffe phénoménale qui consistait à mettre en Batterie Centrale un réseau complètement transformé en traitant de quantité négligeable les postes supplémentaires et les tableaux.

R.

Les impérities de l'Administration

Communications interrompues.

Pendant la période de brouillards que nous avons traversée au début du mois, les communications téléphoniques et télégraphiques ont été interrompues, dans la région du Nord, pendant plusieurs jours, entre de nombreuses villes, notamment entre Laon et St-Quentin.

Renseignements pris, le givre formé par le brouillard s'était accumulé sur les fils, qui avaient fléchi en maints endroits et cédé sous le poids, entraînant avec eux de nombreux poteaux arrachés ou cassés.

Ce serait là un cas de force majeure, si l'Administration, par une impéritie coupable, n'avait provoqué ces accidents en donnant aux poteaux un écartement beaucoup plus considérable que ne l'exigent les règlements.

L'écartement, qui devait être de 75 mètres, était en effet de 150, 200 et parfois même 250 mètres.

Voilà ce qui s'appelle des économies bien comprises !

RAPPORT DES SOUS-AGENTS DES P. T. T.

Sur la Crise Téléphonique et l'Incendie de Gutenberg.

(Suite et fin) (1)

Il ne suffit pas, Messieurs, que les services téléphoniques fonctionnent normalement et d'une façon satisfaisante, il faut encore que les abonnés soient garantis contre la suppression totale de ces services par suite d'un accident, d'un sinistre, d'un cas de force majeure quelconque, comme l'incendie de Gutenberg, qui a privé de toutes communications 20.000 abonnés de Paris, et de communications normales avec la province et l'étranger, tous les abonnés de Paris.

Des précautions indispensables sont à prendre en vue de parer à cette éventualité dans l'avenir.

L'une de ces précautions consiste :

1° A ne mettre dans chaque bureau qu'un seul multiple de 6 à 10.000 abonnés.

2° A séparer totalement le service interurbain, c'est-à-dire des communications avec la province et l'étranger. Cette mesure a été préconisée depuis longtemps par l'A. G.

(1) Voir le Bulletin de novembre.

La seconde de ces précautions consiste à relier directement, sans passer par des sous-sols intermédiaires, tous les bureaux entre eux. De cette façon un bureau disparaissant, le fonctionnement entre les autres resterait assuré. Nous avons vu, pendant 4 ou 5 jours après l'incendie, les abonnés de Saxe sans communications avec ceux de la Villette ; ces deux bureaux étaient en effet reliés par l'intermédiaire du sous-sol du bureau central ; et nous pourrions citer d'autres exemples.

Il ne faut pas seulement songer aux inconvénients d'un incendie pour les abonnés ; mais aussi à ceux qui peuvent en résulter pour les petites téléphonistes. C'est grand dommage qu'un abonné soit privé de communications, mais c'est plus grand dommage encore qu'une téléphoniste soit privée de l'existence et périsse brûlée ou asphyxiée dans un incendie.

Les constatations faites par ceux qui ont été témoins du récent incendie de Gutenberg ont mis en lumière la nécessité de certaines précautions particulièrement urgentes en vue d'éviter les sinistres de ce genre et de sauvegarder l'existence des employées.

1° On a d'abord constaté que la fumée qui avait envahi le sous-sol avait rendu dès le début la tâche du personnel et des pompiers absolument impossible. Il y aurait donc lieu de construire à l'avenir des sous-sols aérés et éclairés et non des caves sans air et sans lumière. Ainsi serait évité l'envahissement de ces sous-sols par la fumée, et facilitée une lutte efficace contre tout commencement d'incendie.

2° On a constaté, en second lieu, que le feu s'est communiqué aux étages par la montée des câbles du quatrième, véritable cheminée d'aération d'une très grande hauteur. Il faudrait donc isoler la montée des câbles du reste du bâtiment et trouver le moyen de permettre une séparation rapide de cette montée et des multiples en cas de sinistre. A Gutenberg, les câbles circulaient dans une cheminée de maçonnerie, fermée du côté des salles par des battants en bois. A Wagram, les câbles montent à jour le long de l'escalier conduisant au bureau.

3° On a constaté, en troisième lieu, que, dans chaque salle, l'espace compris entre les deux parties de chaque multiple étant très restreint, 1 m. 50 environ, des appels d'air se sont produits, qui ont activé l'incendie.

Il est donc nécessaire, à l'avenir, de dispo-

ser les multiples non au milieu des salles, mais sur les côtés. De cette façon, pas d'appel d'air.

4° Une autre constatation a été la suivante : tout l'hôtel des téléphones a été envahi par les flammes, en un clin d'œil, avec une rapidité déconcertante.

Pour faciliter le sauvetage, la nécessité apparaît donc d'installer les multiples au rez-de-chaussée seulement et de disposer dans le sous-sol les accumulateurs et le répartiteur général des lignes. Alors disparaîtra cette anomalie dangereuse qui consiste, à Saxe et à Wagram, par exemple, comme hier à Gutenberg, à placer les multiples aux étages, alors que le rez-de-chaussée est utilisé pour d'autres usages.

C'est une nécessité non moins urgente d'assurer à tous les bureaux de très larges issues, de façon à permettre l'évacuation rapide du personnel. Si le feu avait pris en semaine au bureau de la rue du Louvre, et malgré le sang-froid dont les téléphonistes ont fait preuve à divers reprises, nous aurions eu à déplorer la perte de bien des existences. Chaque salle n'avait pour issues que deux portes s'ouvrant en dedans, ce qui est manifestement insuffisant pour laisser passer le flot des 200 dames de chaque salle.

Constatons aussi que la porte d'entrée du côté du Louvre était toujours fermée, sauf pendant les heures d'entrée du personnel. Constatons enfin qu'il n'y a pas d'escaliers de secours, comme dans les théâtres, qu'on n'a pas disposé dans les escaliers des lampes à huile, pour parer au manque d'électricité, et qu'on s'est bien gardé d'imiter les grandes entreprises anglaises en installant des appareils de sauvetage.

5° En vue de diminuer, dans la mesure du possible, les risques d'incendie, il y aurait lieu d'éloigner le plus possible des multiples, les circuits de lumière, les conduites et becs de gaz. Presque à chaque instant, il se produit, en effet, dans les installations de lumière des courts-circuits qui parfois ont provoqué des commencements d'incendie.

6° Les isolants généralement employés par l'administration : paraffine, papier, gutta percha, éminemment inflammables, devraient être remplacés par des isolants moins dangereux.

7° Enfin, c'est une précaution élémentaire, indispensable, que celle qui consisterait à or-

ganiser dans les bureaux téléphoniques, le jour et la nuit, un service d'incendie. Que penser, quand on sait que, de 6 heures à 9 heures du soir, le sous-sol de Gutenberg était réglementairement désert, et qu'après 9 heures, il était gardé au rabais par des veilleurs n'ayant pas la moindre idée de ce qu'ils pouvaient avoir à faire. Il est de toute nécessité, non seulement de faire surveiller jour et nuit les bureaux par des veilleurs techniciens, mais encore d'installer dans chaque bureau un poste permanent de pompiers. Cette mesure serait plus efficace que la récente circulaire sur les précautions à prendre en cas de sinistre, circulaire qui paraît avoir beaucoup moins pour but de sauvegarder la vie des employées, que la précieuse existence du matériel.

Voilà, Messieurs, l'ensemble des réformes que vous propose l'A. G. des P. T. T. et la commission centrale des groupes téléphonistes. Aucune d'elles n'est irréalisable ; beaucoup peuvent être réalisées par de simples dispositions d'ordre intérieur. Quant à celles qui exigent pour leur exécution des sacrifices pécuniaires, nous pensons que le Parlement n'hésitera pas à voter les crédits indispensables.

Il s'agit d'une œuvre d'intérêt général au plus haut degré, puisqu'elle est liée au développement même du commerce et de l'industrie de notre pays.

Après que le premier effort aura été fait, il importera de maintenir le service téléphonique en harmonie avec les progrès de la science, et au niveau des besoins du public et de l'accroissement du trafic. M. Mesureur et M. de Lanessan ont proposé au Parlement, il y a quelques années, une combinaison financière qui permettrait d'assurer ce résultat ; cette combinaison consisterait à prélever, chaque année, sur les bénéfices réalisés dans la gestion des P. T. T. une somme proportionnelle à ces bénéfices et déterminée à l'avance.

En faisant la proposition que je viens de développer, l'A. G. a tenu à se conformer à l'article 2 de ses statuts aux termes desquels elle se propose « l'examen de toute réforme et de toute innovation se rattachant aux questions postales, télégraphiques ou téléphoniques. »

Nous espérons que le Parlement accueillera avec satisfaction l'initiative qu'elle prend aujourd'hui dans l'intérêt même du public et

qu'en adoptant le plan des réformes qu'elle lui soumet, il mettra un terme à une situation fâcheuse et assurera à l'avenir le fonctionnement régulier du service téléphonique en France.

Les beautés des monopoles d'État

LES TÉLÉPHONES AU JAPON

Au Japon, le service des téléphones, qui est un monopole du gouvernement, donne des résultats peu satisfaisants.

Un nombre limité d'appareils est à la disposition du public. Ce nombre s'accroît chaque année au fur et à mesure, non pas des besoins, tant s'en faut, mais de la pose des fils nouveaux. Ce travail étant subordonné au nombre d'ouvriers dont on dispose, et le nombre de ces ouvriers étant en proportion du budget que l'on peut leur consacrer, la situation actuelle est la suivante : pour obtenir un appareil, il faut s'inscrire à l'avance, et, moyennant paiement immédiat de 15 yens, on obtient un appareil après *cinq ou six ans d'attente*.

Le Japonais intelligent et spéculateur a profité de cette situation, et une nouvelle classe de trafiquants est née : les « courtiers en téléphones », qui retiennent 10, 20, 50 téléphones à l'avance, et les revendent aux gens pressés. Cette nouvelle marchandise se classe d'une façon particulière : d'abord, d'après le numéro haut ou bas, c'est-à-dire facile ou difficile à prononcer lorsque l'on demande une communication ; sous ce rapport, les numéros de 1 à 10 sont inachetables ; les autres jusqu'au numéro 1.000, coûtent de 600 à 800 yens ; les numéros compliqués tels 4327, par exemple, se paient de 400 à 500 yens ; enfin, les mauvais numéros que l'on retient de trois à six mois d'avance, coûtent de 300 à 400 yens.

L'amour-propre — et le Japonais n'en manque pas, au contraire — l'amour-propre s'en mêle, et telle grosse firme voudra, non seulement avoir trois ou quatre téléphones, mais encore des numéros en dessous de 500. Quant au nombre de téléphones d'une seule et même firme, il est certainement beaucoup plus considérable que ce que comporteraient les affaires d'une firme belge d'importance correspondante ; mais il est bon de remarquer que la langue japonaise avec ses lenteurs, ses longues circonlocutions, ses formules de politesse compliquées, fait durer très longtemps les « communications » les plus simples. Nous devons aussi signaler ce fait que les bantos

et autres employés d'une même firme usent et abusent du téléphone de la maison, qu'ils mettent, sans vous en demander l'autorisation, à la disposition du personnel du bureau d'à-côté ou d'en face. Il est bon de remarquer que le susdit voisin entrera dans votre propre bureau, téléphonera et repartira, en n'ayant salué et remercié que votre « boy » ou votre « office-assistant » qui lui a donné l'autorisation en question.

Certaines maisons, telles que bijouteries, photographies selectes, etc., feront en sorte de posséder des numéros de téléphone qui soient le décuple ou le centuple l'un de l'autre : 23, 230, 2.300. Pour arriver à ce résultat si remarquable, il faut déployer des richesses incalculables de patience et de diplomatie. Le possesseur du numéro 2.300, par exemple, dès qu'il peut soupçonner que vous désirez acheter son numéro de téléphone, demande des prix exorbitants, se retranchant derrière la formule péremptoire : « Je l'ai, je le garde. » Il faut alors procéder par visite, petits cadeaux, offre gracieuse d'un téléphone de numéro plus bas, etc...

Bref, la conclusion de tout ceci est que le prix d'un téléphone à Tokio est actuellement de 600 à 700 yens que l'on verse en une seule fois ; l'annuité à payer se monte à 66 yens, somme qui s'accroît de 6 yens si l'on désire avoir la faculté de téléphoner à de longues distances telles que Yokohama, Kamakura, etc., et de 12 yens si l'on veut pouvoir téléphoner aux distances dites « special long distances », qui comprennent Osaka, Kobé, etc. Ces communications à longues distances entraînent, en plus d'un surcroît d'annuité, une certaine somme à payer par communication.

Inutile de dire que l'approche d'un événement tel qu'une exposition, par exemple, fait perdre complètement la tête aux « courtiers en téléphones », et amène des complications et embarras très caractéristiques de ce malheureux état de choses.

Échos de Partout

Le téléphone dans un cercueil.

Mme Richemont, veuve d'un riche fermier de la Louisiane, a stipulé dans son testament que le cercueil dans lequel elle sera ensevelie devra être muni de prises d'air, et qu'en outre un appareil téléphonique y sera installé à la hauteur de sa tête, afin que, au cas où elle serait enterrée en état de léthargie, elle puisse demander du secours et échapper à une mort épouvantable.

En France, cette précaution ne lui servirait

pas à grand'chose : elle ne pourrait jamais avoir la communication.

*
* *

L'héroïsme d'une téléphoniste.

Les jeunes téléphonistes font sans doute beaucoup de martyrs, mais elles ont également leur propre martyrologe.

Voici le trait d'héroïsme que nous apporte une dépêche de Mexico.

Mlle Sarah Rooke ayant été avertie qu'une crue se dirigeait à une vitesse vertigineuse sur la localité de Folson, où elle était employée, se mit à téléphoner sans répit à tous les abonnés du centre et de la banlieue de prendre leurs précautions.

Plus de quarante personnes furent ainsi prévenues avant qu'une trombe d'eau envahit la ville.

La téléphoniste fut emportée par le courant, ayant voulu rester à son poste jusqu'à la dernière minute.

Son corps a été retrouvé à quinze kilomètres de là. Elle avait conservé dans sa main crispée le récepteur de son appareil.

*
* *

Progrès téléphoniques au Canada.

Tandis qu'en France notre administration patage dans le plus lamentable gâchis, au Canada la compagnie de téléphone Bell vient d'annoncer qu'elle va améliorer son réseau dans les provinces de Québec et Ontario.

Ces améliorations qui vont entraîner des dépenses qui ne sont pas inférieures à 1.000.000, permettront à la compagnie de donner entière satisfaction à ses abonnés dont le nombre s'accroît continuellement (heureux abonnés !)

La compagnie Bell établit une ligne directe entre Toronto et North Bay, soit une distance de 230 milles. Cette distance se raccordera à North Bay au réseau du gouvernement lequel dessert les nouveaux districts d'Ontario.

On établira un circuit comprenant Parry Sound et certains endroits de villégiature du district du lac Muskoka.

On construira un fil supplémentaire entre Montréal et Québec.

On va construire un nouvel échange dans la partie nord de la ville. Ce nouvel échange sera nommé St-Louis et son nom précèdera le numéro des appareils des abonnés de ce quartier. On va de plus placer les fils sous terre, à Montréal.

La compagnie va construire à Toronto un immeuble de cinq étages, dans lequel sera installé un échange de vingt mille numéros ainsi que le système de raccordement des fils des lignes de longue distance.

On agrandira considérablement l'échange de Québec et on y installera un nouveau multiple.

A travers la Presse

Le « pli » mystérieux.

De l'*Echo de Paris* cette spirituelle et si juste critique humoristique :

Il n'est décidément rien de tel que la leçon de l'expérience...

Un mois avait passé depuis l'« expérience » de Gutenberg ; mais, pour avoir été muri pendant tout un mois, le fruit de cette expérience n'en a été que plus savoureux.

Voici, en effet, à quoi a abouti ce long mois de réflexions, de méditations et d'études : je cite textuellement :

« M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, vient d'organiser pour le dimanche, un service de garde qui sera chargé de prévenir le sous-secrétaire d'Etat et les hauts fonctionnaires des accidents graves ou incendies qui pourraient se produire ce jour-là dans les grands centraux. A cet effet, quatre inspecteurs, un du service télégraphique, un du service technique et deux du service téléphonique, se tiendront en permanence, de neuf heures du matin à six heures du soir, dans les locaux désignés et porteurs de plis qu'ils ne devront ouvrir qu'en cas de sinistre... »

Vous avouerez qu'après cela, si le public n'est pas rassuré, c'est qu'il est difficile !...

Vous, moi, n'importe qui, nous nous serions préoccupés, n'est-ce pas ? de prévenir, avant toutes choses, le retour de l'incendie ; quelle misère ! et comme on voit bien que nous n'avons pas l'esprit administratif !...

Ce n'est pas le retour de l'incendie que l'on doit prévenir d'abord : l'important est de prévenir le sous-secrétaire d'Etat et les hauts fonctionnaires que l'incendie « recommence... »

C'est comme ce service de garde, à qui l'avez-vous confié ? A des pompiers, je parie, — des pompiers que vous aviez munis d'extincteurs ? Quelle pitié ! Si l'incendie éclate, c'est un inspecteur du service télégraphique, un inspecteur du service technique, deux inspecteurs du service téléphonique qui seront là pour le constater ; voilà des compétences ?... Et si l'avis de ces quatre messieurs réunis est bien que l'incendie a éclaté, il n'y aura plus de doute possible : quand quatre inspecteurs, dont un du service technique, vous déclarent que le Grand Central brûle, c'est que le Grand Central brûle, en effet !...

C'est à ce moment qu'interviendra le « pli » lorsque les quatre inspecteurs seront tombés d'accord sur ce point qu'il y a « sinistre », alors ils ouvriront le pli.

Et, sans doute, ce pli contiendra-t-il quelque formule cabalistique qu'il suffira de prononcer pour que, tout aussitôt, cessent les flammes ?... Discrétion et sécurité ?...

En tout cas, puisque c'est aujourd'hui, diman-

che, que commence à fonctionner le service des quatre inspecteurs, il n'y a plus qu'à souhaiter, pour aujourd'hui même, un bel incendie, — qu'est-ce que nous risquons maintenant? — qui permette d'applaudir à l'efficacité des énergiques mesures prises par l'initiative ingénieuse et hardie du sous-secrétariat des P. T. T.

FRANC-NOHAIN.

*
* *

L'« oncle » des téléphones

Du *New-York Herald* (édition de Paris), cet amusant portrait et ces anecdotes humoristiques, sous la signature de notre confrère Pierre Veber :

M. Simyan a le physique d'un employé qui n'a jamais eu d'avancement ; il a une figure maigre, un binocle, des cheveux grisonnants, un grand corps qui flotte dans une jaquette d'expéditionnaire.

Entre M. Simyan et Démosthènes il y a de profondes différences. Mais l'« Oncle des Téléphones » possède une éloquence familière qui n'est pas sans charme. Il nous a raconté l'anecdote « d'un grand peintre qui s'était lié au bord de la mer avec une receveuse des postes. » Et les députés, qui s'étaient copieusement ennuyés, ont saisi cette occasion de rire. M. Simyan, éperdu, tint à préciser la pureté des relations du peintre et de la receveuse, et les députés se tortirent de joie. Il faut peu de chose pour les amuser. M. Simyan, renchérissant sur ses effets, nous raconta que le peintre, venu réclamer en faveur de la receveuse, éclata en sanglots lorsque M. Simyan lui démontra qu'il n'y avait pas moyen de rendre justice à la dite receveuse.

Il obtint un nouveau succès d'hilarité en parlant d'un jeune homme qui lui dit : « Déplacez ma sœur ! » Il ajouta des détails affreux : il paraît qu'il y a de coupables receveuses qui font monter leurs recettes, grâce à la complicité de gros banquiers, lesquels, rassurez-vous, leur achètent des timbres. Horreur !. Les députés, toujours sans cœur, se roulèrent.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

L'hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc.

Billets d'aller et retour individuels et de famille de toutes classes.

Il est délivré par les gares et stations du réseau d'Orléans pour Arcachon, Biarritz, Dax, Pau et les autres stations hivernales du Midi de la France :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes ;

2° Des billets d'aller et retour de famille de toutes classes comportant des réductions variant de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes pour une famille de 2 personnes, à 40 % pour une famille de 6 personnes ou plus ; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu, nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours.

Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours moyennant un supplément de 10 % du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

Avis aux chasseurs.

La Compagnie d'Orléans a décidé que, jusqu'à la fermeture de la chasse dans le Loiret et le Loir-et-Cher, le train 40 partant de Vierzon à 7 h. 42 du soir s'arrêtera à Nouan-le-Fuzelier les dimanches, lundis, les jours fériés et lendemains de jours fériés.

D'autre part :

(A) Le train 365 qui circule sur la ligne d'Étampes à Beanne-la-Rolande s'arrêtera à la station d'Ascoux les dimanches et jours fériés.

(B) Le train 43-439 de cette même ligne partant de Paris-Quai d'Orsay à 6 h. 35 du soir, s'arrêtera à la station de Villemurlin les samedis et veilles de jours fériés.

Wagon-Restaurant. — Jusqu'à la fermeture de la chasse, un wagon-restaurant circulera sur la direction de Paris-Vierzon :

1° Dans le sens de Paris-Vierzon, le samedi de chaque semaine et les 31 octobre, 24 et 31 décembre, dans le train 199 partant de Paris-Quai d'Orsay à 7 h. 10 du soir.

2° Dans le sens de Vierzon-Paris, le dimanche de chaque semaine, les 1^{er} novembre, 25 décembre et 1^{er} janvier dans le train 114, partant de Vierzon à 6 h. 52 du soir.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Tir aux pigeons de Monaco.

Billets d'aller et retour, de 1^{re} et 2^e classes, à prix réduits, de Paris pour Cannes, Nice et Menton, délivrés du 19 au 31 décembre 1908.

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris) ; leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Paris à Nice (via Dijon, Lyon, Marseille) : 1^{re} classe 182 fr. 60 ; 2^e classe, 131 fr. 50.

De Paris en Orient (via Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries Maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 45 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc...

Les agences de la Compagnie des Messageries Maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, via Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth, Smyrne.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilog. de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilog. par place de 1^{re} classe et de 60 kilog. par place de 2^e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

Services extra-rapides entre Paris et la Côte d'Azur.

De Paris à la Côte d'Azur en 13 heures, soit par le train de jour « Côte d'Azur rapide », départ de Paris à 9 h. matin, soit par le « Train extra-rapide de nuit », départ de Paris à 7 h. 20 soir.

Ces trains sont composés de voitures à boggies et à couloir de la Compagnie P.-L.-M. avec places de 1^{re} classe (sans supplément) et de lits-salons. — Celui de jour comporte, en outre, un wagon-salon et un restaurant sur tout son parcours; celui de nuit, un salon à deux lits complets, un wagon-lits et un restaurant entre Paris et Dijon.

Le nombre des places est limité. Les retenir d'avance, soit à la gare de Paris, soit dans les bureaux de ville: rue Saint-Lazare, 88; rue Sainte-Anne, 6, et rue de Rennes, 45.

Le train de luxe « Calais-Méditerranée » entre Calais, Paris, Nice et Vintimille, effectue le trajet de Calais à la Côte d'Azur en 19 heures.

Vagons-lits et restaurant. Nombre de places limité.

Ce train prend, au passage, à la gare de Paris P.-L.-M., les voyageurs de Paris pour la Côte d'Azur.

Pour les conditions d'admission et les périodes de mise en marche, consulter les affiches spéciales ou les indicateurs.

Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, à prix réduits, délivrés du 19 au 31 décembre 1908.

Paris à Cannes, 1 ^{re} cl. :	177 fr. 40 ;	2 ^e cl. :	127 fr. 75.
— Nice, —	182 fr. 60 ;	—	131 fr. 50.
— Menton, —	186 fr. 65 ;	—	134 fr. 40.

Validité : 20 jours avec faculté de prolongation une ou deux fois de 10 jours moyennant supplément de 10 0/0 par période. Droit à deux arrêts en cours de route à l'aller et au retour. Admission des porteurs de billets de 1^{re} classe, sans supplément, dans le « Côte d'Azur rapide » et dans le « train de nuit extra-rapide ». Toutefois les voyageurs empruntant le « Côte d'Azur rapide » ne pourront profiter de la faculté des arrêts qu'à partir de Marseille, à l'aller; au retour aucun arrêt ne sera autorisé.

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.)

Du 15 octobre au 15 mai, la Compagnie délivre, dans toutes les gares de son réseau, sous condition d'effectuer un minimum de parcours simple de 150 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour les stations hivernales suivantes: Cassis, La Ciotat, Saint-Cyr-la-Cadière, Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires (pour les deux premières personnes), le prix d'un billet simple pour la troisième personne, la moitié de ce prix pour la quatrième et chacune des suivantes.

La durée de validité des billets peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 %. Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets quatre jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à boggies desservent, pendant l'hiver, les stations du littoral Paris-la Côte d'Azur en 13 heures par train extra-rapide de nuit ou par le train « Côte d'Azur Rapide »,

Voyages à itinéraires facultatifs, de France en Algérie, en Tunisie et aux Echelles du Levant, ou vice-versa.

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels et collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants: Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M.-Algérien, Est-Algérien, Etat (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa; 2^e sur les lignes maritimes desservies

par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache), ou par la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur; 3^e sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes. Ces voyages dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens ou tunisiens; les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres au moins ou comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes; ils peuvent cependant être effectués à la foi par des paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes, et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de Navigation.

Validité: Les carnets sont valables 90 jours à compter du jour du départ, ce jour non compris; mais ils sont valables 120 jours lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes. Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Demande de carnets: Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants; elles doivent parvenir cinq jours au moins avant la date de départ.

Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par de nombreux trains rapides et de luxe, composés de confortables voitures à boggies.

Relations rapides entre Paris, la Suisse et l'Italie.

1^{re} Express (1^{re} et 2^e classes) Paris Genève et vice-versa avec continuation de et pour la Suisse et la Savoie.

Aller: Départ de Paris, 8 h. 25 m. et 8 h. 50 s.; arrivée à Genève, 6 h. 32 s. et 7 h. 30 m. — V.-R. Paris-Dijon; L.-S., V.-L.

Retour: Départ de Genève, 12 h. 40 et 8 h. 10 s.; arrivée à Paris, 10 h. 55 s. et 6 h. 30 m. — V.-R. Dijon-Paris; L.-S., V.-L.

2^e Express de jour (1^{re} et 2^e classes) Paris-Lausanne-Brigue à l'aller, Milan-Lausanne-Paris au retour.

Aller: Départ de Paris, 8 h. 25 m.; arrivée à Lausanne, 6 h. 30 s. (H. E. C.); à Brigue, 10 h. 53 s. (H. E. C.).

Retour: Départ de Milan, 8 h. m. (H. E. C.); de Lausanne 3 h. s. (H. E. C.); arrivée à Paris, 10 h. 55 s.

3^e Express (1^{re} et 2^e classes) Paris-Turin et vice-versa.

Départ de Paris, 10 h. 25 s. et 2 h. 15 s.; arrivée à Turin, 2 h. 25 s. et 6 h. 08 m.; — départ de Turin, 11 h. 45 s., 7 h. 25 m. et 1 h. 54 s.; arrivée à Paris, 2 h. 25 s., 10 h. 55 s. et 6 h. 02 m.

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir gracieusement à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85

REMISES A NOS ADHÉRENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amélot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie

V. Bontemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55. — Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 143, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-lysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes. — 5 %.

Agence parisienne de la marque Coltereau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles. Puniet, fabricant breveté S. G. D. G., 179, faubourg Saint-Honoré (en face l'hôpital Beaujon), tél. 559-58. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours) ; Bière de la « Tour Carrée » ; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Bijouterie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Bloc-Notes

Le Partout, F. Braillard, 11, rue Marsollier, 10 %.

Bois et Charbons

Magnant, 11, rue Boucry, bois, charbons, coke. — Remise aux membres de l'Association.

Blanchisserie

L. Nardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviez, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Mexicaine Moran, 44, r. Taitbout, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

La Sécurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Déménagements

Walon, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Dentistes

Alexis Carpentier, 7, rue de Chabrol. — Remise aux adhérents, 20 % sur prothèse ; 10 % sur soins.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. — Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Horlogerie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincet (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitable, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.

Blanchard, (Machines à écrire d'occasion) et fournitures, 113, Bd Richard Lenoir, téléphone 930-94.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, ile de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 5 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, r. de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 5 % au comptant.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richelieu. Téléphone 26-221. — Remise 10 % aux adhérents.

Maison PÉRON, 26, rue de Flandre, PARIS

TÉLÉPHONE
417.39

**CHARBONS, BOIS,
ANTHRACITES,
COKES**

CHANTIER DU NORD ET BREIZ-IZEL

 **LIVRAISON**
DANS TOUT PARIS ET BANLIEUE

 **Remise de 5 %** sur le tarif de la Chambre
syndicale des Charbons en gros, à tous les abonnés, contre facture acquittée.

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS
Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes. Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

Paul Arnal

MARCHAND DE CHEVAUX

36, Rue Lauriston

PARIS

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ 89, rue d'Amsterdam, Paris

Téléphone 151.32

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche
et de la Publicité. — PARIS 1907. **Hors Concours**
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les communes de France. || **CONSERVATION** d'affiches dans plus de 1.100 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris, Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE
(Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Catalogues, Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.

- BREVETS D'INVENTION -
Marques et Modèles
OFFICE DESNOS

Fondé en 1843

G. Chassevent, Ing. E. C. P.
11, Boulev. de Magenta, **PARIS**

Recherches et copies de Brevets
Procès en contrefaçon — Expertises

Téléph. 430-31 — Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

**MEUBLES DE
BUREAU**

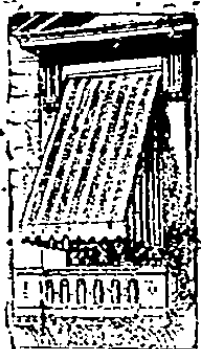
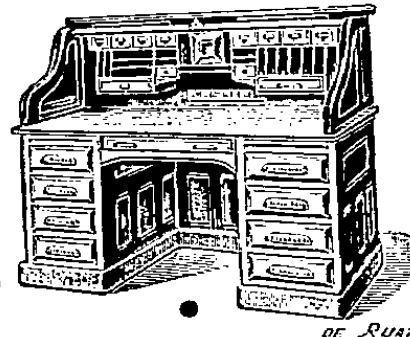
Standard

PARIS

113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900

BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS



**FABRIQUE de
STORES**

INTERIEURS ET EXTERIEURS

TOUS LES GENRES

A. RUELLÉ

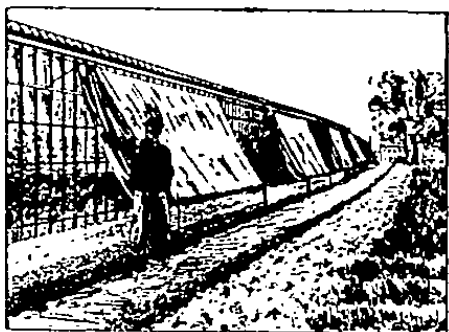
53, rue des Petits Champs,

TÉLÉPHONE
236.74

PARIS

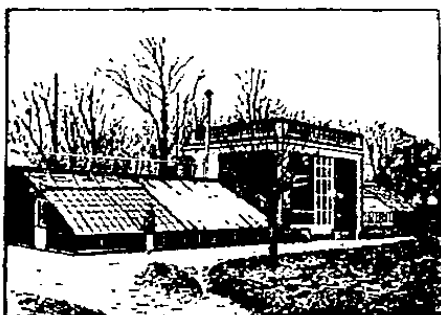
POUR VOS JARDINS employez les **Toiles Dufour**

Pour arbres fruitiers, espaliers, serres, corbeilles de fleurs, etc.



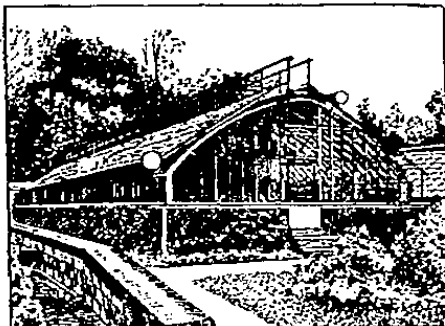
**TOILES A OMBRER
pour SERRES**

La toile donne l'ombrage idéal :
1° Il est égal partout ; — 2° il se
place et s'enlève à volonté. Qua-
lités différentes suivant la nature
de plantes. — Devis sur demande
avec toiles prêtes à poser.



TOILE-ABRI
pour ESPALIERS
(Lisières indéchirables)

pour préserver des gelées tardives du
printemps ainsi que des pluies froides
encore plus néfastes. Accessoires spé-
ciaux permettant de coulisser les toiles
avec rapidité.



TOILE ENDUITE NOIRE
Imperméable DUFOR

en remplacement des paillassons
Conservation parfaite de la chaleur. —
Plus économique par sa durée qui
est d'environ dix ans. — Devis sur de-
mande avec toiles prêtes à poser.

Demandez le
Catalogue illustré franco.

Baches Dufour en toile verte imperméable pour voitures, hangars, abri provisoire, etc.

Maison S. DUFOUR Aîné, fondée en 1865

TÉLÉPH. 106-91 — Les fils de S. Dufour aîné, succ.

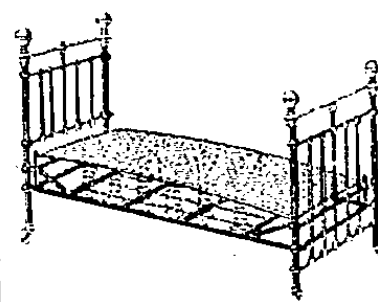
27, Rue Mauconseil, **PARIS**, 1^{er}

Le rue donne 36, rue Montorgueil.

AUT SANS PAREIL

27-29, boulevard Voltaire, **PARIS**

TÉLÉPHONE 919-20



**LITS ET SOMMIERS
MÉTALLIQUES**

MATELAS

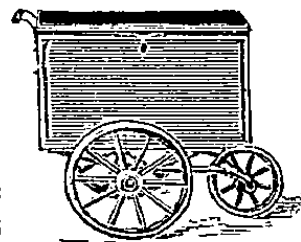
EN DUVET DE JAVA

Catalogue envoyé FRANCO sur demande.

Remise 5 % aux membres de l'Association

LE TRI BLOTTO

LOCATION, ENTRETIEN
RÉPARATIONS



VENTE

TÉLÉPHONE 270.96

COMMISSION, EXPORTATION

5, rue Charlot, **PARIS**

LUMIÈRE TÉLÉPHONES, SONNERIES

CHAUFFAGE, VENTILATION

TRANSPORT DE FORCE

Transformation à l'électricité

de tous appareils

d'éclairage



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Téléph.
248-90

G. JOUVE

354, rue Saint-Honoré
PARIS

Devis et renseignements fournis gratuitement dans
le plus bref délai.

Modes
Modèles
Deuil

Germaine

30, Rue de Maubeuge
Paris (IX^e)

L'ATLAS

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES A COTISATION FIXE
Contre l'Incendie, les Récoltes
le Chômage

la Mortalité du Bétail et la Grêle

Constituée conformément à la loi du 24 juillet 1867
et au décret du 22 janvier 1868, suivant acte reçu par M. GODET,
notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL : 61, FAUBOURG SAINT-DENIS, PARIS

ROBES & MANTEAUX

Costumes tailleurs, Fourrures

M^{me} Gaudron-Cathelin

TÉLÉPHONE 28, rue de Richelieu, PARIS
270-89 ENGLISH SPOKEN

Si VOUS SOUFFREZ DES **DENTS**

TÉLÉPHONEZ au 125-80

pour recevoir f^{co} la BROCHURE

LE **SOMNOL**

INSTITUT DENTAIRE

2, R. RICHER 2. — 128 R. DE RIVOLI 128.

2 PLACE CLICHY 2

CADEAU-PRIME

Exceptionnellement à nos lecteurs :

Superbe agrandissement au crayon

30x40 pour 4 fr. 50

En pastel couleurs — — 6 fr. 50

Il suffit de confier une petite photographie ou venir poser
à **PHOTO-NEW-STYLE**.

21, PLACE DES VOSGES, PARIS

Remise 10 % aux Membres de l'Association des Abonnés au Téléphone.

Pour les voyages en

AUTOMOBILE

prendre les malles de

Louis **VUITTON**

elles sont lavables et antipoussière

Son **SAC CHAUFFEUR** Bté S. G. D. G.

PRÉSERVE LES PNEUS

des effets désastreux du soleil et du vent et leur
assure ainsi une plus longue durée

Seules maisons { PARIS, 1, rue Scribe.
LONDON, 149, New Bond Street

Photographie CHARLES

1, Boulevard Beaumarchais, 1

(Dans la Maison du Grand Café GRUBER)

PORTRAITS

DEPUIS SIX FRANCS LA DOUZAINE AVEC PRIME

Agrandissements - Reproductions

1, Boulevard Beaumarchais, 1

COFFRES-FORTS D'OCCASION

SERRURES, CADENAS

OUVERTURES

RÉPARATIONS

CH. DELAPLANE

90, Faubourg Saint-Martin, PARIS

58, Boulevard de la Villette

PARIS

Bornibus

Sa

MOUTARDE

Ses **CORNICHONS** Mère Marianne

PRODUITS ALIMENTAIRES
SPÉCIALITÉ DE PÂTES

J. DÉSIRET

32, RUE DES CENDRIERS

PRODUITS DE PROVENANCE DIRECTE

RHUM SAINT-PAUL

GRANDE MARQUE DE LA MARTINIQUE

532-47 AU JARDIN DU PARC MONCEAU
Plantation et Entretien de Serres et Jardins

CHATRY, FLEURISTE-DÉCORATEUR
20, rue de Phalsbourg, 20, PARIS (XVII^e Arr^t)
SERRE : 22, rue d'Offémont

Spécialité de Corbeilles pour Mariages
DÉCORATION DE PLANTES POUR APPARTEMENTS

P.-F. JAUME

Inspecteur Principal au Service
de sûreté en retraite

Renseignements intimes

Missions France et Etranger (12^e année)
26, Rue Feydeau, Paris

La Sécurité Rémy Boucher

20, Passage des Panoramas
PARIS (2^e)

COFFRES-FORTS "ACIER"
USINE A
WOIGNARUE (Somme)

Un seul trou à la porte

Augmentation des garanties ordinaires contre le
VOL et le FEU, par la suppression des "OUVER-
TURES MULTIPLES"

Nouvelle fermeture de sûreté incrochetable (Bre-
vet 1906) à combinaisons de COMPTEURS INVISI-
BLES fonctionnant par l'entrée de clé dans la serrure.

Coffres-forts, Meubles d'appartement
Ebénisterie appliquée sur Acier
REPRODUCTION DE TOUS STYLES

MACHINES A COUDRE de tous systèmes
NEUVES ET D'OCCASION

Accessoires, Pièces de rechange
Aiguilles diverses, Huile supérieure

Léon MARGERIE

MÉCANICIEN

17, Place Saint-Pierre, PARIS

Station Métro Anvers

LEÇONS, RÉPARATIONS, PRIX MODÉRÉS

Remise 40 % sur machines neuves aux
membres de l'Association sur prix du cata-
logue.

Maison Arcelin

22, rue Croix St-Simon

VINS EN GROS & DEMI-GROS

Livraison dans tout Paris.

Un Représentant sur demande.

ALEX. CARPENTIER

DENTISTE

de la Société de Secours mutuels des Alsaciens-Lorrains à Paris.

Professeur de Prothèse dentaire

Exposition du Travail — PARIS 1904

Médaille d'Or

7, Rue de Chabrol. PARIS

MACHINES A ÉCRIRE
FOURNITURES pour toutes MACHINES

Carbonés, Rubans, Papiers blancs

VENTE — LOCATION — TRAVAUX
Impressions - Circulaires

PÉRAY, 3 bis, Rue Bleue, 3 bis
PARIS

Téléphone 308-84

INSTALLATIONS GÉNÉRALES D'ÉLECTRICITÉ

SPÉCIALITÉ

de TÉLÉPHONES d'Appartements

Sonneries, Lumières, Postes, etc.

G. CHATAIGNER

7, rue Lacharrière, 7, Paris (XI^e)

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Produits et Accessoires photographiques
TRAVAUX POUR AMATEURS, ARTICLES DE PARIS
ÉLECTRICITÉ

← Brosserie, Couleurs fines, Matériel d'Artistes →

Ancienne Maison BROSSARD

BOISSIER, Successeur

35, rue de Montreuil, VINCENNES (Seine)

ENCAISSEMENTS

SUR PARIS ET LA FRANCE

P. DEVOS

9, Rue Christine, (6^e)

Présentation de quittances
d'abonnements de Journaux, de
reçus de cotisations de Sociétés,
de factures, de petites traites, etc.

Prix très Modérés

VENTE, ACHAT, ÉCHANGE

DE MACHINES A COUDRE

ACCESSOIRES ET REPARATIONS

M^{ON} BLANDIN

MÉCANICIEN

15, rue Eugène-Sue, PARIS, XVIII^e

TRANSPORTS MARITIMES

TOUSSAINT & SPITZER

1, rue Favart, PARIS

SERVICES RAPIDES et RÉGULIERS à frêts réduits pour l'Angleterre, l'Allemagne, la RUSSIE, la
Méditerranée, le Mexique, les Antilles, l'Amérique du Sud, l'Extrême-Orient et l'Australie. — Téléphone 250.96.

**FABRIQUE DE
BAS VARICES
CEINTURES
ETC.**

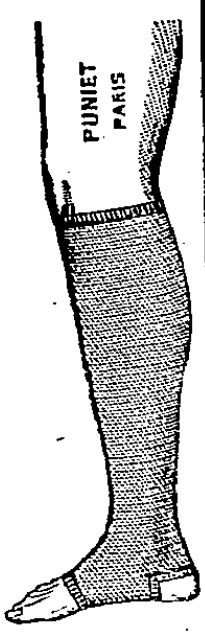
PUNIER

PARIS
179,
Faubourg
Saint-Honoré,
en face l'Hôpital Beaujon

Téléphone 559,58

Téléphone 559,58

PUNIER PARIS



**DÉMÉNAGEMENTS
GARDE-MEUBLES**

106, Rue Lafayette
PARIS

Spécialité de déménagements
pour la Province et l'Etranger
Service régulier entre
PARIS—BRUXELLES
LONDRES

Téléphone : 423-66

MAISON WALON

106, Rue Lafayette, PARIS — Téléphone 423-66

**WAGONS
CAPITONNÉS**

Cadres capitonnés
de 12, 14, 15, 16, 18, 20
mètres cubes et
40 mètres cubes entre
PARIS—BRUXELLES

MAISONS A BRUXELLES ET A LONDRES

TRANSPORTS INTERNATIONAUX
A PRIX REDUITS

Fort. remise à Messieurs les adhérents de l'Association des A.T.

E.-P. SCHLICHTER

Représentant-Commissionnaire

12, Rue Beaurepaire, PARIS

CHAMPAGNE toutes marques
Spécialité de VINS D'ESPAGNE
MALAGA — MADÈRE — MUSCAT
VINS D'ORIGINE

**Société Technique d'Études
Industrielles & Commerciales**

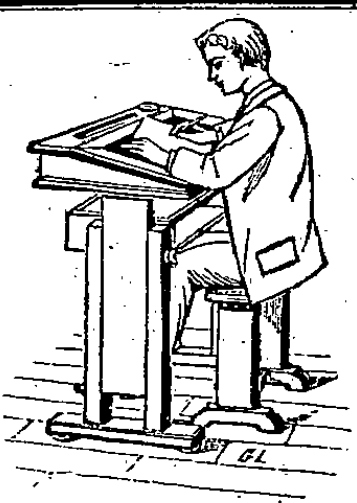
62, RUE CAUMARTIN

Études d'Affaires Industrielles
Formation de Sociétés
Études et Achat de Mines

TABLE FÉRET
à élévation facultative

L'emploi de la Table Féret procure aux enfants pendant l'époque entière des études une tenue correcte et droite et donne à la vue la distance normale de 0 m. 33 à 0 m. 35 fixée par les Oculistes. Les travaux alternés assis et debout sont recommandés. Grands Bureaux même système.

A. FÉRET
PARIS, Rue Etienne-Marcel, 16, PARIS
Album envoyé franco.



HYGIÈNE DU LARYNX & DU NEZ
PLUS DE RHUMES DE CERVEAU
AVEC LE
PULVÉRISATEUR VAAST

Facilite la respiration, assouplit les cordes vocales
Prix : 6 fr. 50
TELEPHONE : 810-38

CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, PARIS

Remise 20 0/0 aux Membres de l'Association des Abonnés au Téléphone.



CADEAU-PRIME



Si vous avez de bons clichés vous pouvez avoir de beaux Agrandissements
ABSOLUMENT POUR RIEN

La Maison **L. MAËS** A O concède à tous les acheteurs de produits et fournitures photographiques un bel Agrandissement sur platino mat.

Pour un achat de 3 francs un agrandissement	13x18	Pour un achat de 15 francs un agrandissement	30x40
— 6 —	18x24	— 25 —	40x50
— 10 —	24x30		

IL SUFFIT DE CONFIER UNE PLAQUE OU UNE PELLICULE, quel qu'en soit le format.

S'adresser : **L. MAËS A O 58, Boulevard Rochechouart, PARIS**

Demander le Catalogue

Téléphone 320-62

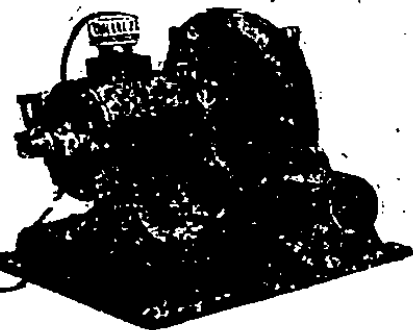
CONSTRUCTIONS ÉLECTRO-MÉCANIQUES

" LA INVICTA "

Exploitation des procédés et brevets **FIGUERAS**

Dynamos, Moteurs et Ventilateurs, brevetés S. G. D. G.

Ces nouveaux types sont ceux qui approchent le plus, comme pression et dépression, des pompes aspirantes et refoulantes et qui les remplacent très avan-



tageusement, avec plus de régularité pour la pression et la dépression et donnent un très grand rendement avec une très faible force consommée.

VENTILATEURS aspirants et refoulants (brevets Figueras)

USINE & BUREAUX 4, Rue Pajol (place de la Chapelle, station du Métro) **PARIS (18^e)** **TÉLÉP. 422.45**

Chez tous les Bijoutiers-Horlogers

DEMANDEZ

Le Chronomètre **THÉO'S**

Prix unique : **13.90**

INVARIABLE-INDÉRÉGLABLE-ANTI-MAGNÉTIQUE

10 % aux membres de l'Association des Abonnés au Téléphone s/ ordre direct.

E. GRIMALD, KOLLEN et C^{ie}, 8, rue Mayran

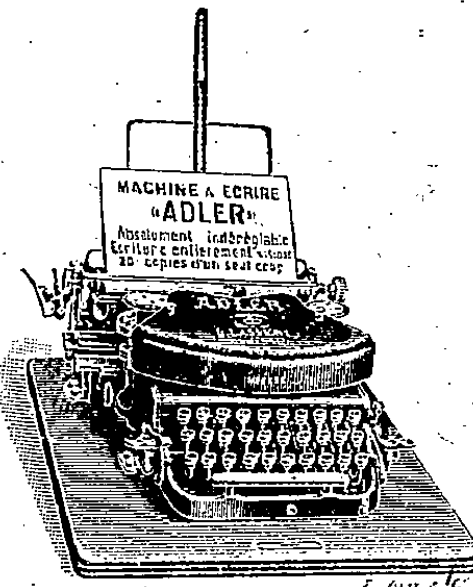
Machine à Écriture Visible

" **ADLER** "

Modèle n° 7 - 1906. - Prix : **600 fr.**

G. LASVIGNES

TÉLÉPHONE 284-15 10, rue Saulnier, **PARIS (9^e)**



EXPOSITIONS INTERNATIONALES
MÉDAILLE D'OR **GRAND PRIX**
Lille 1904 Limoges 1905
HORS CONCOURS ET GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR
Narbonne 1906

20 Copies d'un seul coup

Alignement permanent

La plus robuste

La plus pratique

La plus complète

La plus douce

NOUVEAU "TENDEUR AUTOMATIQUE"

Breveté s'appliquant instantanément à toutes formes et pointures de "**Chaussures**", supprime l'embauchoir et formes, lourds et couteux, difficile à appliquer, efface les plis les plus rebelles et donne l'état parfait de neuf jusqu'à usure.
En NICKEL, Homme ou Dame, la paire **4 fr. 50** franco contre mandat.

EN VENTE DANS TOUS LES MAGASINS DE CHAUSSURES ET DE NOUVEAUTÉS
43, RUE D'ENGHIEN